



LIMOGES MÉTROPOLE

Le Président de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 21 novembre 2025
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Peyrilhac
N° 27483

ARRÊTE

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac sont mises à jour au vu des documents et des éléments annexes. A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suivante :

- La mise à jour des servitudes d'utilité publique nécessitant la vente/la cession d'utilité publique et la protection du domaine public ferroviaire (DP) entamée par son gestionnaire.

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du maire de la commune de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera officiel à la mairie de Peyrilhac et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 21/11/2025


Publié le vendredi 21 novembre 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'une recours pour cassation devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Peyrilhac

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025

 **27483.pdf**
(.pdf, 5,0 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**